



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 19 :

PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA
21 - ACTE 2

Séance ordinaire du 20 juin 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 20 Juin 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Virginie MONIER (Philippe VALMIER), Bérengère DUPIN (Denis QUANCARD), Thierry VALLEIX (Didier BLADOU), Sébastien LABAT (Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Emmanuelle ANGELINI), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (Alain MARC)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Françoise COSSECQ

DOSSIER N° 19 : PROGRAMME D' ACTIONS AGENDA 21 - ACTE 2

RAPPORTEUR : Gwénael LAMARQUE

Depuis 2009, la Ville s'est engagée dans une politique volontaire de développement durable.

Sur la base d'un bilan positif de l'acte 1, présenté dans les différents rapports annuels de développement durable et reconnu par l'**évaluation RSO** de mars 2016 (niveau CONFIRME), la Ville a co-construit avec toutes les parties prenantes (interne et externe) un nouvel acte de l'Agenda 21 : l'acte 2 pour 2017/2020, dont la stratégie a été adoptée en Conseil Municipal, le 24 janvier dernier.

Cette stratégie s'appuie sur :

- 3 principes directeurs qui orientent :
 - La RSO et les 5 finalités nationales du Développement durable comme fils conducteurs,
 - Un projet de territoire ouvert et co-piloté,
 - La mesure du Développement durable dans les politiques sectorielles

- 2 Cibles qui sont déclinées en 6 Défis :

Pour un Territoire durable : Qualité de vie urbaine / Vie locale et solidaire / Coopération et citoyenneté.

Pour une Ville responsable : Engagement / Qualité / Innovation.

- Les 17 Objectifs stratégiques qui guident les 26 Grands projets.

Les propositions d'actions pour 2017/2020 permettent de :

- D'une part, investir de **nouveaux sujets de société**, tels que : Responsabilité sociétale, Egalité Femme/Homme, Intergénérationnalité, Santé, Lutte contre le gaspillage alimentaire, Document cadre urbanisme, Éco-crèches.
Cela représente **49 % d'actions nouvelles**.
- D'autre part, **renforcer les actions engagées sur l'acte 1**, telles que : Démarche « 0 pesticide », Écocitoyenneté, Qualité de vie au travail, Plan cyclable, Restauration collective, Formation des agents au DD, Plan d'écoresponsabilité interne, Ecomobilité des jeunes, Economie d'énergie, Solidarités, Evaluation.
Cela représente **51 % d'actions poursuivies**.
- **Enfin, l'évaluation externe RSO en mars 2016** constitue un enrichissement significatif de la démarche communale d'Agenda 21. En effet, **44% des actions issues du rapport RSO** (57 sur les 131) sont intégrées aux actions A21. Pour les autres, soit elles ont été jugées non pertinentes à ce stade, déjà mises en place ou déjà intégrées dans d'autres processus stratégiques de la collectivité (Plan d'actions stratégiques, Schéma de développement économique, Qualité de vie au travail,...⁹).
Un tableau de synthèse (en annexe) permet de suivre exactement l'utilisation et la traçabilité de la RSO.

Ce programme est proposé pour 2017/2020. Comme le précédent, il sera évalué chaque année dans une démarche d'évaluation renforcée. Une synthèse sera élaborée d'ici l'automne pour une communication Grand public et institutionnelle et le Forum A21 du 12 octobre en permettra le partage avec les Bouscatais. La gouvernance sera repensée pour faciliter l'implication des acteurs et renforcer ce projet de territoire par deux dispositifs ; **une instance de participation citoyenne** sur le Développement durable (concertation) et **une Eco-fabrique** (soutien et intégration des projets des acteurs locaux au programme A21 communal).

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2009 concernant le lancement d'un Agenda 21 local,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2012 concernant le plan d'actions (2012-2015) de l'Agenda 21 du Bouscat,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2016 concernant la restitution de l'évaluation de la responsabilité sociétale (RSO) de la ville,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2017 concernant la stratégie acte 2 de l'Agenda 21,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article unique : Approuve le programme d'actions de l'acte 2 de l'Agenda 21 communal.

Fait et délibéré le 20 juin 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a short vertical stroke at the end.

Patrick BOBET

